

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROSIERES DU JEUDI 13 AVRIL 2017

Budget CCAS 2017 :

fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 159 euros
pas d'investissement au budget du CCAS.
Voté à l'unanimité.

Budget pôle médical 2017 :

Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 30 000 euros
Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 148 709 euros.
Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire fait remarquer que la Maison de Santé Pluriprofessionnelle offre une diversité de services exceptionnelle et que de nouveaux professionnels viennent de s'y installer. Le Conseil Municipal se réjouit de ce succès et des services rendus à la population.

Budget de la commune 2017:

Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 638 260 euros
Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 854 744 euros

Budgets équilibrés sans augmentation des taux.

Voté à l'unanimité

Taux communaux:

Les nouveaux taux sont établis en tenant compte des taux de la Communauté d'agglomération et en veillant à ce que la pression fiscale n'augmente pas.

Les nouveaux taux communaux pour 2017 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 14.36%

Taxe foncier bâti : 17.06%

Taxe foncier : 86.15 %

Votés à l'unanimité

Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants

Le Maire explique au Conseil que suite à l'entrée de la commune dans l'agglomération du Puy en Velay, la commune de Rosières est automatiquement affiliée à la SPA, de ce fait il n'y a plus lieu d'adhérer au S.I.C.C.D.E. il est demandé au conseil aussi de prendre une délibération pour le retrait de la commune de Lavoûte sur Loire pour le même motif. A l'unanimité, le conseil accepte le retrait des deux communes.